



Echelle 1/5000 e  
0 250 500  
Mètres

- Légende**  
**Hauteurs maximales des bâtiments**
- Hauteurs spécifiques
  - Voir règlement écrit
  - Non réglementé
  - 9 m
  - 12 m
  - 15 m
  - 18 m
  - 20 m
  - 21 m
  - 27 m
  - 30 m
  - 50 m
  - Limites communales

**Avertissement**  
Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectif et service public.  
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:  
DGP/ Cadastre  
CUD-PLU/MD

Communauté Urbaine de Dunkerque  
Pierres de la Mer - BP 85520  
50009 DUNKERQUE CEDEX 1  
Tel: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal  
Habitat-Déplacement**

**PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS**

**Gravelines**

**Plan 2/2**

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du  
19 décembre 2022  
portant arrêt de projet du Plan Local  
d'Urbanisme Intercommunal Habitat  
Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022  
Pour le Président,  
Le Vice-Président,  
Martine BEYAERT

